

Humaniser le travail social ? Des métiers en dilemmes et en (re)configurations

Fribourg, 27-29 août 2025

Titre : « Clinique *versus* psychométrie, prudence *versus* prévision : les dilemmes de l'évaluation du risque des personnes internées »

Résumé :

En Belgique, la prise en charge des personnes ayant commis une infraction pénale, atteintes d'un trouble mental grave et qui présentent un risque de récidive fait l'objet d'une mesure de sûreté appelée « internement ». Héritier de la philosophie de la défense sociale (van de Kerchove, 2010), qui repose sur une rationalité hybride entre soin et sécurité, l'internement vise à protéger la société d'individus dangereux et à soigner ces mêmes individus dans la perspective de leur réinsertion. Les personnes internées sont généralement placées dans des lieux hautement sécurisés avant d'atteindre la libération à l'essai — phase probatoire de la mesure — lors de laquelle elles peuvent être prises en charge au sein d'unités psychiatriques médico-légales (UPML), mises sur pied dans les années 2000. Le passage par ce genre d'unités vise à préparer les personnes internées en vue d'une réinsertion sociale prochaine. Pour ce faire, l'équipe professionnelle, regroupant des psychiatres, psychologues, criminologues, assistant.es sociaux/ales, etc., évalue l'autonomie des personnes internées et le potentiel risque qu'elles représentent pour elles-mêmes et pour la société.

Dans le cadre de ma thèse en sociologie, je me suis intéressée aux pratiques d'évaluation des équipes professionnelles qui interviennent auprès des personnes internées au sein des UPML. La pratique des équipes est intrinsèquement « prudentielle » : face à des situations aussi singulières que complexes, les professionnel.les n'ont pas d'autres choix que d'avancer à tâtons et de traiter chaque situation comme un cas unique, devant parfois adapter les façons de faire. Les équipes se réunissent à intervalles réguliers pour évaluer les projets et les progrès des patient.es : toute décision est précédée de moments collectifs de délibération. Partant, à partir de la paire de lunette conceptuelle des « professions à pratique prudentielle » (Champy, 2012), j'ai interrogé la manière dont l'agir prudentiel se manifeste sur le terrain de l'internement et j'ai tenté d'identifier les menaces qui pèsent sur la prudence.

A partir d'une enquête ethnographique, menée au sein de deux UPML en Belgique francophone (2021-2022), j'ai identifié plusieurs entraves à la pratique prudentielle (manque de temps et d'autonomie dans le travail, exigences de formalisation et standardisation, etc.). Pour cette communication, je reviens sur l'une d'entre elles : le recours aux outils d'évaluation psychométriques, censés permettre une évaluation formalisée et standardisée du risque afin de remédier au défaut d'objectivité et de scientificité de l'évaluation clinique, basée sur le jugement des professionnel.les et dominante dans le champ de l'internement. Jusqu'où la standardisation de l'évaluation est-elle une réelle menace à l'exercice de la prudence ? Je montre qu'en réalité le dilemme classique clinique *versus* psychométrie qui renvoie à deux régimes distincts de prise sur le futur et l'incertitude (prudence *versus* prévision ; Chateauraynaud, 1998), gagne à être replacé sur un continuum, laissant apercevoir des formes de *formalisation de la prudence*, voire de *prudentialisation* de l'évaluation formalisée et standardisée.

Mots-clés : évaluation du risque ; prudence ; sociologie ; ethnographie

Bibliographie du résumé :

Champy, F. (2012). *La sociologie des professions*. Presses universitaires de France.

Chateauraynaud, F. (1998). La sociologie pragmatique à l'épreuve des risques. Exercice de crise sur le dossier nucléaire. *Politix*, 44(4), 76-108. <https://doi.org/10.3406/polix.1998.1762>.

van de Kerchove, M. (2010). Les avatars de la loi belge de défense sociale : le changement dans la continuité. *Déviance et Société*, 34(4), 485-502. <https://doi.org/10.3917/ds.344.0485>.